

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Alhiermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Courriel : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE MUNICIPAL

STATIONNEMENT RESERVE

**Parking du Parc Bayard
Rue Robert Duverdrey**

Le Maire de Saint Nicolas d'Alhiermont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant qu'il y a lieu de réserver le **parking du Parc Bayard, rue Robert Duverdrey**, pour accueillir les organisateurs de la **Randonnée Nocturne de 8 km** organisée par la Communauté de Communes des Falaises du Talou accompagnée par l'association Macadam, le **vendredi 17 mai 2024 de 20h30 à 23h30**.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur **le parking du Parc Bayard, rue Robert Duverdrey**, sauf pour les organisateurs de la **Randonnée Nocturne de 8 km** de la Communauté de Communes des Falaises du Talou accompagnée par l'association Macadam, le **vendredi 17 mai 2024 de 20h30 à 23h30**.

Article 2 : La signalisation sera mise en place les services techniques de la Ville. Les organisateurs regrouperont les barrières sur le côté à la fin de la manifestation.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie Nationale et notifié à la Communauté de Communes des Falaises du Talou.

Article 8 Le Maire, la Directrice Générale des Services et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 9 : Conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53 Avenue Gustave Flaubert- 76000 Rouen - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Fait à Saint Nicolas d'Alhiermont, le 16 mai 2024

Le Maire
Blandine Lefebvre

Publication
Acte exécutoire le : 16/05/2024
Pour copie conforme le :
Signé : Le Maire,

